

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

17 juin 2015

Votation cantonale du 14 juin Vérification de la transmission des résultats de R21

(IVS).- Les contrôles menés dans la journée de ce lundi 15 juin par le Service des affaires intérieures et communales (SAIC) auprès de l'ensemble des communes valaisannes ne permettent pas de conclure avec certitude à la véracité de toutes les données concernant la votation sur R21. Dans les informations complémentaires fournies par les communes, des inversions demeurent entre la première question, relative à la composition et au mode d'élection du Grand Conseil, et la deuxième, portant sur l'organisation des autorités cantonales. Afin d'établir toute la transparence nécessaire, le Conseil d'Etat a donc décidé de demander aux communes de procéder à la vérification de l'exactitude des résultats transmis.

Lors de la transmission des résultats du vote relatif à R21, des inversions ont été constatées entre les deux questions soumises au vote. Le Service des affaires intérieures et communales a dès lors contacté lundi chaque commune pour obtenir confirmation du résultat transmis. Les résultats ont ensuite été corrigés et publiés en fin de journée.

Malgré ce contrôle et les confirmations obtenues, des inversions subsistent entre la première et la deuxième question. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, dans un souci de transparence et afin d'assurer la stricte véracité des données qui seront publiées au Bulletin officiel, a décidé de demander aux communes de confirmer par écrit l'exactitude des résultats transmis. A cet effet, celles-ci ont reçu ce jour un courriel.

Personne de contact :

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay au 079 572 74 07

